

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 5 juillet 2013

*L'an deux mille treize et le 31 mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Philippe AUPHAN, Maire.*

**Présents:** Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Ghislaine BRUNIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Marie-Claire MAURIZOT, Serge NARDIN, Marcel PELLEGRIN.

**Absents excusés :** Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir donné à Philippe AUPHAN  
Mireille BECHARD  
David PACIOTTI

**Secrétaire de séance :** Mohamed MALLEM

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 31 mai 2013

### **1. Cession de terrain à la Société du Canal de Provence D\_35\_2013**

Monsieur le maire rappelle le projet hydraulique du Sud Luberon réseau Vaugines Cucuron Haut Service.

La Société du Canal de Provence est chargée de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages de l'aménagement hydraulique du Calavon et du Sud Luberon visant à permettre un renforcement et une diversification de l'agriculture et le développement de ces territoires,

Ce projet prévoit notamment la construction d'un réservoir d'eau sur la parcelle cadastrée A 224 Lieu-dit Pied Chaud.

Considérant que la commune est propriétaire de cette parcelle, il convient de vendre la surface nécessaire (environ 5 000 m<sup>2</sup>) à la société du Canal de Provence.

Cette vente se ferait moyennant le prix de 2500 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette vente.

Accord à l'unanimité.

### **2. Mise en compatibilité du POS pour la réalisation du réseau Vaugines Cucuron Haut Service après enquête publique D\_36\_2013**

Monsieur le maire rappelle l'enquête publique unique portant à la fois sur la déclaration de projet et sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Vaugines pour l'aménagement hydraulique du Sud Luberon Réseau de Vaugines Cucuron Haut-Service.

Cette enquête publique s'est déroulée du 19 mars au 19 avril 2013. A l'issue de cette dernière le Commissaire enquêteur, M. Georges CHARIGLIONE, a émis un avis favorable à la mise en compatibilité du POS de la commune de Vaugines pour l'aménagement hydraulique du Sud Luberon, réseau de Vaugines-Cucuron-Haut-Service, en l'assortissant de réserves et de recommandations.

Après examen, en date du 7 juin 2013, avec la Société du Canal de Provence, le projet de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Vaugines a été modifié en conséquence.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver la mise en compatibilité du POS de la commune pour l'aménagement hydraulique du Sud Luberon, Réseau de Vaugines-Cucuron-Haut-Service et de l'autoriser à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Accord à l'unanimité

### **3. Mandat de pouvoir pour demande d'autorisation de défrichement D\_37\_2013**

Monsieur le maire rappelle le projet hydraulique du Sud Luberon réseau Vaugines Cucuron Haut Service et la construction d'un réservoir sur la parcelle cadastrée A 224 Lieu-dit Pied Chaud.

A cet effet il conviendrait de procéder au défrichement de la parcelle

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'autoriser la société du Canal de Provence :

- à déposer au nom de la commune un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat (DDT) et signer les documents s'y rapportant.
- à prendre tous les engagements conditionnant l'octroi de l'autorisation de défricher la parcelle faisant l'objet de la demande d'autorisation
- à réaliser les travaux de défrichement sur la parcelle A 224 en accord avec les textes réglementaires en vigueur.

Accord à l'unanimité

### **4. Choix de l'entreprise pour les travaux de Travaux de voirie 2013 D\_38\_2013**

Monsieur le maire rappelle la consultation suivant la procédure adaptée pour le programme de voirie 2013 concernant :

- La réalisation d'un plateau traversant sur la RD 56, entrée ouest (garage municipal)
- La remise en état :
  - o Rue de la Fontaine
  - o Chemin des Garrigues
  - o Chemin de Faraud
  - o Chemin du Roucas
  - o Cours Saint Louis

Après examen des offres par la commission MAPA, l'entreprise EIFFAGE route de l'Isle sur la Sorgue 84301 CAVAILLON CEDEX a été retenue pour un montant global de 39 530,00 € HT soit 17 855 € pour le plateau traversant et 21 675,00 € pour la remise en état de la voirie

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer un marché de travaux de voirie pour un montant de 39 530,00 € HT avec l'entreprise EIFFAGE.

### **5. Mise à jour du tableau des effectifs D\_39\_2013**

Monsieur le maire expose au conseil que suite à la réorganisation des services il conviendrait de modifier le tableau théorique des effectifs :

1. Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe titulaire 19 heures hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe titulaire de 25 heures 30 hebdomadaires.

2. Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire (alinéa 6) 7 heures 30 hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire (alinéa 6) de 8 heures 30 hebdomadaires.

Accord à l'unanimité

## **6. Décisions modificatives au BP D\_40\_2013 à D\_42\_2013**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à des décisions modificatives :

### **1. budget de l'eau :**

crédits supplémentaires en dépense compte 1317 : 0.65 €  
en recette compte 1313 : 0.65 €

### **2. budget communal :**

- crédits supplémentaires, en dépense compte 2313 : 22 796,37 €  
compte 2157 : 2 981,52 €  
compte 6811 : 2 981,52 €

en recette compte 1341 : 7 796,37 €  
compte 10251 : 15 000,00 €  
compte 2802 : 2 981,52 €  
compte 6419 : 2 981,52 €

### **- virement de crédits :**

Crédit à réduire : compte 21538 : 20 284,70 €

Crédit à ouvrir : compte 21532 : 20 284,70 €

Accord à l'unanimité

## **7. Durée d'amortissement D\_43\_2013**

Monsieur le maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement. Toutefois l'instruction budgétaire et comptable M14 précise que les sommes figurant au compte 205 logiciels et au compte 202 modification et révision des POS doivent être amorties.

Monsieur le maire propose donc les durées d'amortissement suivantes :

- POS – compte 202 : 5 ans
- Logiciel – compte 205 : 5 ans

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les durées d'amortissements proposées.

## **8. Acceptation d'un don de l'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy**

### **D\_44\_2013**

Monsieur le maire rappelle que l'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy » a pour objet de recueillir des fonds pour participer au financement des travaux de restauration de l'église.

L'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélémy » a fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter un soutien financier pour les études et la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux.

L'aide ainsi consentie a été arrêtée à la somme de 15 000 euros, représentant 11,65% du montant total prévisionnel HT des travaux éligibles.

La première tranche des travaux arrivant à son terme, il demande au conseil municipal d'accepter ce don qui sera imputé au compte budgétaire 10251.

Accord à l'unanimité.

**Le prochain conseil municipal est fixé au 6 septembre 2013**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 heures 15**